



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 juin 2025
Délibération n°2025-19

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué dix-sept avril de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

Présents : M. ARES Pascal Mme BISTER Lidwine, M. CHRISTOPHE Jérémy, Mme DENONIN Marie-Pierre, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain, Mme MOULOINGUI BIGNEGNIÉ Persis

Absents : M. LOUAULT Vincent donne pouvoir à M. DE SMET Jean-Jacques
M. THIBAUT Charly donne pouvoir à M. DORSEMAINE Alain
Mme LATOUR Anita,

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

CONVOCAION :

Date convocation : 17/05/2025

Affichée le : 17/05/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 10

Présents 7

Votant 9

**AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
RELATIFS A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE POUR LA
SOCIETE BATILOGISTIC DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE SUBLAINES-BOIS GAULPIED**

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique relative au projet d'entrepôts de stockage de matières combustibles Z.A.C de Sublaines-Bois Gaulpiéd à Bléré a été ouverte par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, M. le Préfet d'Indre-et-Loire appelle la commune de Cigogné à donner un avis sur le Permis de construire déposé et sur la demande d'autorisation environnementale au regard des incidences environnementales, et ce, au plus tard sans les 15 j suivant la clôture de l'enquête publique qui se terminera le 16 juin prochain.

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R.181-38 et R.123-11

Vu le code de l'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 28 octobre 2021, exécutoire depuis le 03 janvier 2022, et sa modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024 et exécutoire depuis le 17 avril 2024,

Vu la délibération n° 2015-130 du 16 juillet 2015 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpiéd,

Vu la délibération n°2022-064 du 31 mars 2022 portant adoption du Cahier des Charges de Cession de Terrains de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpiéd et son annexe, le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales,

Vu la délibération n°2024-136 du 18 juillet 2024 portant adoption de la modification du Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpiéd valant Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE),

Vu l'avis n°MRAe 2025-5079 de la Mission Régionale d'Autorité Environnement Centre-Val de Loire du 28 MARS 2025, et le mémoire en réponse émis par la société BATILOGISTIC,

Vu la demande de permis de construire n°03702724D00295 déposée par la société BATILOGISTIC auprès de la Communauté de commune Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

Considérant la demande d'autorisation environnementale de la société BATILOGISTI SAS en vue de l'exploitation d'une plateforme logistique composée de deux entrepôts de stockages de matières combustible au 310 Bd Alexandra David-Néel, ZAC de Sublaines- Bois Gaulpiéd à Bléré

Considérant la demande de permis de construire déposée par BATILOGISTIC en vue de la construction d'une plateforme logistique et de bureaux d'accompagnement sur les parcelles YV51, YV52, YV53, YV61 et YV72 situées 310 Bd Alexandra David-Néel, ZAC de Sublaines- Bois Gaulpied à Bléré

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le permis de construire (PC03702724D0025) et l'installation classées pour la protection de l'environnement relatifs à la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique pour la société BATILOGISTIC dans la zone d'activités de Sublaines-Bois Gaulpied ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents

Fait en mairie de Cigné
Le 2 juin 2025

La Secrétaire de séance



Le Maire,
Jean-Jacques De Smet

